AR Prefecture
043-214301624-20241204-DEL2024_077-DE
Reçu le 05/12/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

N° 2024/077

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :
Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

Objet : AFFAIRES FINANCIERES – Budget principal 2024 – Décision modificative n° 1

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, propose aux membres du conseil municipal d'approuver une décision modificative de ce budget permettant le mandatement en section d'investissement de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles.

Article	BP 2024	DM n°1	TOTAL
FONCTIONNEMENT			
D- 60632 Fournitures non stockées – Fournitures de petit équipement	100 000.00	- 14 017.56	85 982.44
042- Opération d'ordre de transfert entre sections *D-6811 Dotation aux amortissements*	36 659.20	+ 14 017.56	50 676.76
INVESTISSEMENT			
D- 215731 Matériel roulant		+ 14 017.56	14 017.56
R- 28031 Amortissement frais d'études	18 736.00	- 7 434.00	11 302.00
R- 28041582 Amortissement Bâtiments & installations	9 020.20	+ 1.00	9 021.20
R-281318 Amortissement Constructions		+ 779. 73	779.73
R- 2815731 Amortissement matériel roulant		+ 20 670.83	20 670.83

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n° 1/2024 au budget principal dont la teneur figure dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE RETOURNAC (Haute-Loire)

Patricia GOUDARD

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.